

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-005

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Monsieur ROSA Guillaume 14bis, avenue Leclerc afin d'effectuer des travaux de déblaiement,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur les emplacements situés face aux 14 et 14bis, avenue Leclerc, et ce, le vendredi 23 janvier 2026 de 7h à 18h.

Monsieur ROSA est autorisé à poser une benne sur ces emplacements.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par Monsieur ROSA.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et transmis à Monsieur ROSA Guillaume et à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 15/01/2026

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par

Publication et notification le 15/01/2026

Le Maire,

David CALCOEN

